



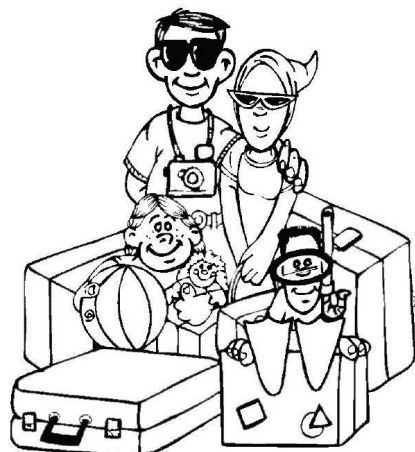
L'AIDE AUX VACANCES FAMILLES (AVF) de la Caisse d'allocations familiales de la Savoie (campagne du 7 janvier 2019 au 5 janvier 2020)

L'AVF est une participation accordée par la Caf de la Savoie pour aider les familles à financer leurs vacances.

Pour qui ?

Les bénéficiaires sont les allocataires de la Caf de la Savoie qui en octobre 2018,

- ont perçu une prestation pour au moins 1 enfant à charge né entre le 01 01 1999 et le 01 10 2018
- ont un quotient familial inférieur ou égal à 660 €



Quels séjours ?

au minimum 3 jours consécutifs, au maximum 10 jours consécutifs (pendant les vacances scolaires si enfants scolarisés)

- en centre familial de vacances en pension complète, demi-pension ou location

- en camping homologué

UNIQUEMENT dans une structure labellisée VACAF (liste de ces lieux sur le site internet www.vacaf.org)

Quelle aide ?

Quotient familial	Participation de la Caf
jusqu'à 420 €	60% du coût du séjour
de 421 à 570 €	50% du coût du séjour
de 571 à 660 €	40% du coût du séjour

Le paiement des aides aux vacances de la Caf de la Savoie est assuré par VACAF, directement aux gestionnaires, (aucune aide n'est versée directement à l'allocataire)

Comment ça marche ?

L'allocataire

- reçoit un courrier de notification de la Caf de la Savoie qui a préalablement étudié ses droits (pas de duplicata possible)
- consulte le site www.vacaf.org pour choisir son lieu de vacances
- fait sa réservation (exclusivement aux adresses et numéros de téléphone figurant sur les documents ou site de Vacaf) en précisant qu'il bénéficie des aides aux vacances et indiquant son numéro allocataire.
- ne paye que le solde restant à charge

L'organisme de vacances labellisé

- calcule le montant de l'aide aux vacances et le déduit de la facture